



COMMENT ADHERER A L'UNECTO

Pour devenir membre de l'UNECTO il faut se conformer aux règles édictées par les statuts, le règlement intérieur (RI) et adhérer à la charte.

Ces documents sont disponibles sur le site.

En résumé, peuvent adhérer les 3 catégories suivantes :

1. Les exploitants,
 2. Les institutionnels,
 3. Les membres de soutien.
- Les "Exploitants" comprennent uniquement des personnes morales exploitantes, sur un territoire français ou d'expression francophone (projets d'exploitation inclus) :
 - D'un Chemin de Fer Touristique,
 - D'une Exploitation de Cyclo-Draisines,
 - D'un Musée Ferroviaire.
 - Les "institutionnels" comprennent des personnes morales de droit public.
 - Les "Membres de soutien" comprennent des personnes physiques ou morales, dont l'adhésion est proposée par un adhérent pour les services qu'ils peuvent rendre ou qu'ils ont rendu aux chemins de fer touristiques ou dont l'activité commerciale est liée à celle des chemins de fer touristiques.

Pour devenir membre exploitant, le candidat doit :

- Adresser une demande d'admission signée par le représentant dûment habilité de l'organisme demandeur,
- Présenter les pièces suivantes :
 - Les statuts de l'exploitant,
 - Les documents fixant le caractère de l'exploitation (définition du projet, convention avec une structure publique ...),
 - Le dernier rapport de l'assemblée générale,
 - La déclaration de chiffre d'affaires du dernier exercice clos,
 - Les autorisations d'exploitation conformément à la réglementation en vigueur (Autorisation Préfectorale),
 - Enfin toute pièce complémentaire susceptible de compléter la demande d'admission.
- Payer une cotisation annuelle pour la participation aux activités et aux services proposés par l'UNECTO.

Union des Exploitants de Chemins de Fer Touristiques et de Musées
24, Rue Louis BLANC 75010 PARIS

Association loi 1901 JO du 09 juin 2007
Membre fondateur de Fédécraill - (Fédération Européenne des Chemins de Fer Touristiques)
Siret : 502 692 973 00014 - APE : 9499Z



Transmission du dossier

Les pièces sont exclusivement livrées sous forme de fichiers électroniques (Word, Excel, open office et PDF) au secrétaire de l'UNECTO à pascal.bazin@unecto.fr

Admission

Le dossier complet est examiné par le plus proche Conseil d'Administration, qui informe le demandeur de sa décision.

Pascal BAZIN - Secrétaire UNECTO

Union des Exploitants de Chemins de Fer Touristiques et de Musées
24, Rue Louis BLANC 75010 PARIS

Association loi 1901 JO du 09 juin 2007
Membre fondateur de Fédecrail - (Fédération Européenne des Chemins de Fer Touristiques)
Siret : 502 692 973 00014 - APE : 9499Z